

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020**

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

---

#### **Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré**

**Le 31 mars 2020**

#### **LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS**

En vertu de l'article 20 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, le présent Rapport annuel d'activités couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. Produit au bénéfice de la population du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le rapport doit présenter trois sections :

- Première section : Bilan des activités et Bilan financier
- Deuxième section : Liste des bénéficiaires, des types d'aide, des contrats de service et des ententes sectorielles de développement local et régional
- Troisième section : Délégation à un OBNL

Conformément aux exigences de l'entente, le rapport est mis en ligne sur les sites Internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de Développement Côte-de-Beaupré.

En outre, à l'usage des ministères, un formulaire soumis par le gouvernement permet de colliger les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme.

## **PREMIÈRE SECTION**

### **SOUS-SECTION 1 – BILAN DES ACTIVITÉS**

Dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2018-2019, la MRC de La Côte-de-Beaupré a bénéficié d'une somme totale de 649 242 \$. Cette somme est répartie selon les priorités d'intervention 2018-2019 adoptées par la MRC de La Côte-de-Beaupré (document joint au présent rapport).

#### **PRIORITÉ D'INTERVENTION 1**

##### **100 632 \$ Planification de l'aménagement et développement du territoire**

---

Cette somme provenant du FDT 2019-2020 a été utilisée pour le fonctionnement de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

#### **PRIORITÉ D'INTERVENTION 2**

##### **200 000 \$ Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional**

---

Les sommes provenant du FDT 2019-2020 ont été utilisées pour l'administration de l'Entente visant l'offre de services ou la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, laquelle administration est confiée à Développement Côte-de-Beaupré, qui exerce la compétence de développement local et régional et, plus particulièrement, assurer le soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale et la relève. Comme outil d'encadrement, la MRC et Développement CDB ont adopté une politique d'investissement le 22 mars 2018, laquelle Politique est toujours en vigueur. Elle regroupe notamment la Politique d'investissement des fonds locaux et la Politique du Fonds du développement des territoires. Cette Politique est disponible sur les sites Internet des deux organismes au bénéfice des citoyens qui souhaitent la consulter.

#### **PRIORITÉ D'INTERVENTION 3**

##### **135 640 \$ Soutien au développement rural et aux projets régionaux**

---

Les sommes provenant du FDT 2019-2020 ont favorisé, pour cette priorité d'intervention, la réalisation de 8 projets issus des milieux ruraux, pour les huit municipalités de la MRC, dont l'un est porté par une corporation à but non lucratif .

#### **8 projets issus des milieux ruraux**

- Boischatel : Chantier de réaménagement de l'entrée de au pied de la côte de l'église – phase 1
- L'Ange-Gardien : Identification du territoire – Changement des enseignes de rue – phase 3
- Château-Richer : Balado-découverte histoire et relocalisation du Centre de généalogie
- Sainte-Anne-de-Beaupré via la Corporation de mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré: Étude environnementale, plan et devis, et concepts architecturaux
- Beaupré : Programmation culturelle à la Place des Générations
- Saint-Ferréol-les-Neiges : Construction de terrains de tennis
- Saint-Tite-des-Caps : Planification d'une stratégie de développement de la municipalité
- Saint-Joachim : Réfection du centre des loisirs

#### **PRIORITÉ D'INTERVENTION 4**

**77 360 \$      Soutien au développement rural et aux projets régionaux**

---

Les sommes provenant du FDT 2019-2020 ont favorisé, pour cette priorité d'intervention, la réalisation 6 projets régionaux.

- Déploiement touristique
- Entente Télévision d'Ici : production de capsules thématiques promouvant l'entrepreneuriat sur le territoire, diffusées sur les ondes de la télé et sur les réseaux sociaux
- Plan d'investissement Mouvement Mont-Sainte-Anne
- Entente de partenariat avec Bénévoles d'Expertise
- Camp d'entraînement agricole : partenariat avec l'Université Laval visant la formation de la relève agricole
- Développement du Mont-Ste-Anne – secteur Est

#### **PRIORITÉ D'INTERVENTION 5**

**135 610 \$      Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie**

---

Les sommes provenant du FDT 2019-2020 ont favorisé la réalisation de 11 projets structurants et de mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie.

Parmi ces projets structurants, 2 ententes de partenariat entre les MRC de la Capitale-Nationale, les organismes oeuvrant en développement économique et le gouvernement ont été conclues par Développement Côte-de-Beaupré au profit du développement local, économique et entrepreneurial du territoire, mais il ne s'agit pas d'ententes sectorielles comme définit la loi :

- Entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022
- Entente de partenariat avec le Pôle Chantier d'économie sociale pour le développement des entreprises en économie sociale 2018-2019

Les autres projets structurants sont :

- Entente SAGE – Mentorat d'affaires 2019-2020
- Actions et promotions touristiques
- Fonctionnement pour mobilisation et soutien aux projets structurants et régionaux
- Déploiement pour service et accueil touristique
- Entente avec Services main-d'œuvre L'Appui : Service d'accueil des nouveaux arrivants
- Stratégie main-d'œuvre Côte-de-Beaupré : an 2
- Plan relève conseiller aux entreprises
- Mission entrepreneuriale – Immigration
- Formation Lajeunesse : formation de la relève en mécanique générale

## SOUS-SECTION 2 – BILAN FINANCIER

<b>Bilan au 31 mars 2020</b>	
Montant du FDT dont le ministre a délégué la gestion	649242
Ajout de toute somme reçue en cours d'année à la suite du partage de l'action d'une CLD	n/a
Montants engagés	649242
Solde à verser	0
Montants consacrés aux dépenses d'administration admissibles telles que définies à l'annexe B visant la réalisation des priorités d'intervention et des politiques : Fonctionnement Développement CDB - soutien à l'entrepreneuriat	200000

	<b>Enveloppe 649 242 \$</b>	<b>Enveloppe %</b>	<b>Nombre Projets</b>
<b>Priorités d'intervention du FDT 2019-2020</b>			
1- Planification de l'aménagement et du développement du territoire	100632	15%	1
2- Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional	200000	31%	1
3- Soutien au développement rural et aux projets régionaux - Projets issus des municipalités	135640	21%	8
4- Soutien au développement rural et aux projets régionaux - Projets régionaux	77360	12%	6
5- Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie	135610	21%	11
<b>TOTAL</b>	<b>649242</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>

<b>Répartition du FDT 2019-2020 selon ses objets</b>			
La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire	100632	15%	1
Le soutien aux municipalités locales en expertises professionnelles ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)	16955	3%	1
La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat	260815	40%	7
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement	20000	3%	2
Le soutien au développement rural (projets issus des milieux ruraux)	118685	18%	7
Le soutien au développement rural (projets régionaux et projets structurants)	132155	20%	9
<b>TOTAL</b>	<b>649242</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>

## DEUXIÈME SECTION

### LISTE DES TYPES DE BÉNÉFICIAIRES, DES TYPES D'AIDE, DES CONTRATS DE SERVICE ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

<b>Sommes aux projets du FDT 2019-2020</b>			
Planification de l'aménagement et développement du territoire	100 632 \$	15%	1
Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional	200 000 \$	31%	1
Soutien au développement rural, aux projets régionaux et aux projets structurants, ainsi qu'à la mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie	348 610 \$	54%	25
<b>TOTAL</b>	<b>649242</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>

<b>Type de bénéficiaire du FDT 2019-2020</b>			
Entreprise privée	0	0%	0
MRC	100632	15%	1
Municipalité locale	118685	18%	7
OBNL ou coop (excluant l'économie sociale)	429925	67%	19
<b>TOTAL</b>	<b>649242</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>

	<b>Enveloppe 649 242 \$</b>	<b>Enveloppe %</b>	<b>Nombre Projets</b>
<b>Type d'aide du FDT 2019-2020</b>			
Autre	289969	45%	6
Concertation avec d'autres MRC	20000	3%	2
Contrat de service		0%	
Soutien à la planification de l'aménagement du territoire	100632	15%	1
Subvention : autre		0%	
Subvention : développement des entreprises	24214	4%	5
Subvention : développement des milieux de vie	180517	28%	11
Subvention : étude	33910	5%	2
Subvention : événement		0%	
<b>TOTAL</b>	<b>649242</b>	<b>100%</b>	<b>27</b>

## TROISIÈME SECTION

### DÉLÉGATION À UN OBNL

#### CONTEXTE

Adoptée le 20 avril 2015, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* prévoit une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et de nouvelles compétences aux MRC. En outre, la Loi transfère les droits, obligations, actifs et passifs des Fonds locaux d'investissement (FLI) aux MRC.

Le 17 juin 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte une résolution (réso:2015-06-103) confiant l'exercice de la compétence du développement local et régional à Développement Côte-de-Beaupré et la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires. Également le 17 juin 2015, la MRC adopte une résolution (réso:2015-06-104) confiant la gestion du FLI et du FLS à Développement Côte-de-Beaupré. Ce dernier agit pour et au nom de la MRC.

Le 9 octobre 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré signe l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* avec le gouvernement du Québec. En octobre 2015, la MRC adopte le projet d'*Entente de délégation MRC – Développement CDB*, lequel est soumis pour autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Le 17 décembre 2015, ladite entente est signée entre les deux parties.

L'*Entente de délégation MRC – Développement CDB* définit le cadre pour exercer la compétence confiée, notamment sur les raisons de la délégation, le mandat et le budget confié :

#### RAISONS DE LA DÉLÉGATION

Dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif;

Considérant que l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant ou un organisme à but non lucratif que la MRC crée à cette fin et considérant que Développement CDB a démontré par le passé son potentiel de soutien au développement et a déjà en place une équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire de professionnels reconnus pour ses compétences en matière de développement économique, local et régional, la MRC, par voie de résolution 2015-06-103 adoptée le 17 juin 2015, a délégué à Développement CDB les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM, et par voie de résolution 2015-06-104 adoptée le 17 juin 2015, a confié à Développement CDB (CLD) la gestion du FLI et du FLS.

De plus, par la signature de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires conclue en septembre 2015 entre le Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale au nom du gouvernement du Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré et la signature de l'Entente de délégation MRC – Développement CDB 2016-2020, ce dernier se voit confier la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires.

## MANDAT CONFIE

Par sa résolution 2015-06-103 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juin 2015, la MRC a décrété que Développement CDB est l'organisme délégataire au sens de la loi des pouvoirs de l'article 126.2 de la LCM. Ainsi la MRC confie à Développement CDB la planification et le soutien au développement économique et le développement local et régional sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

## BUDGET CONFIE

Les exercices financiers des deux organismes s'échelonnent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Pour le présent rapport, il est convenu de rappeler que la période couverte s'échelonne du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

La MRC délègue à Développement CDB la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) tel que présenté dans le tableau ci-après. De l'enveloppe totale du FDT confiée par le ministre à la MRC, une somme d'environ 15% est administrée par la MRC, le reste de l'enveloppe étant confié à Développement Côte-de-Beaupré.

Exercice financier de Développement CDB	Fonds de développement des territoires (FDT)
Contribution 2015 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016	482 642 \$
Contribution 2016 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017	482 642 \$
Contribution 2017 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2018	482 642 \$
Contribution 2018 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	504 569 \$
Contribution 2019 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020	548 610 \$